

retraite de ceux qui deviennent des parlementaires et qui de ce fait n'ont pas la chance d'assurer autrement leur retraite. Ils courent ainsi un risque de brièveté d'emploi qui ne se présente pas dans les autres genres d'occupation.

Au dire du député de Winnipeg-Nord-Centre, on aurait dû donner une plus grande publicité à cette question et faire en sorte que la population soit mieux informée et discute davantage de la chose. Peut-être aurait-il fallu avoir des audiences publiques un peu partout à ce sujet. Nous devrions tous être plus ouverts relativement aux indemnités et pensions. Je dois dire que ce qui me frappe depuis mon entrée à la Chambre et qui m'a paru particulièrement troublant en 1963, alors que j'étais ici depuis un peu plus de un an et que la Chambre prenait des mesures pour augmenter notre indemnité, c'est le refus de la plupart des représentants et des citoyens d'appeler les choses par leur nom quant aux réalités de la carrière parlementaire. Il ne serait pas normal pour un pays de s'attendre que d'excellentes personnes consentent à quitter la vie privée pour assumer des postes responsables au prix de sacrifices financiers, si l'on songe au traitement quotidien—sacrifices pour le parlementaire comme pour sa famille—si ces personnes n'avaient pas droit à des indemnités assez élevées et à des chances raisonnables quant à une pension. J'avoue qu'en tant que père de jeunes enfants, je m'intéresse particulièrement aux indemnités qui seraient versées à l'intention de jeunes enfants survivants. Je ne me propose pas d'offrir à quiconque de plates excuses pour avoir proposé des indemnités de pension comparables à celles que j'aurais eu le droit d'assurer à moi-même et à ma famille si j'étais resté dans la vie privée.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Macdonald:** Je veux que l'on comprenne parfaitement que je n'adresse pas simplement mes observations au député de Winnipeg-Nord-Centre, mais aux très nombreux Canadiens qui se croient libres, lorsqu'une question de politique ne leur convient pas, de faire des observations désobligeantes au sujet des émoluments ou des pensions prévus pour les membres du Parlement. Je suis prêt à dire ici aussi bien qu'à mes mandants que ceux qui pensent trouver quelqu'un qui soit prêt à travailler pour un traitement moindre ou à ne pas subvenir aux besoins de ses enfants, au risque d'un décès précoce, dans ce cas qu'ils l'élisent, car je travaille ici pour m'assurer un traitement au moins con-

currentiel à celui que je pourrais obtenir dans la vie privée.

Je pense donc qu'il était raisonnable que M. Curtis soit nommé. Je dois admettre que le gouvernement d'alors a peut-être agi avec moins d'ouverture d'esprit que moi et n'a pas perçu que, dans le public, on tirerait peut-être des conclusions désobligeantes de l'affectation de M. Curtis à cette étude. Peut-être n'avait-on pas procédé ouvertement. Néanmoins, il me paraît que la ligne de conduite adoptée était raisonnable. Le rapport ultérieur a été bon et le choix de M. Curtis en particulier était excellent.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit qu'il ne peut accepter l'idée d'une situation très particulière ou unique des parlementaires pour laquelle ils devraient être indemnisés au moment de leur retraite. Dans ce contexte, je ne saurais probablement apporter d'argument plus convaincant que la réponse que l'ancien chef du député, M. M. J. Coldwell, a donnée lorsque le régime d'allocations de retraite pour les députés a été instauré le 25 juin 1952. Je me reporte au *hansard* de l'époque. La déclaration de M. Coldwell a été particulièrement éloquent, raisonnable et sérieuse.

• (12.40 p.m.)

Voici:

A titre d'un des plus anciens membres de la Chambre ayant quelque dix-sept années de service, je tiens à dire simplement que, durant cette période de temps—les députés sauront sans doute de qui je veux parler—j'ai vu des hommes et des femmes ayant servi leur pays pendant longtemps et avec compétence, privés de leurs sièges au Parlement à la suite d'élections générales, ou obligés de prendre leur retraite pour cause de mauvaise santé, tomber dans un état qu'on pourrait presque appeler la pauvreté. Je ne crois pas que la population veuille que des cas comme ceux-là se présentent à l'avenir.

Il ajoutait plus loin:

Lorsque je me suis rendu dans ma circonscription ou que j'ai parlé à des Canadiens d'autres parties du pays, j'ai pris la peine de dire dans le particulier qu'un régime de ce genre faisait l'objet d'une étude de la part des membres de la Chambre des communes et je n'ai pas trouvé de citoyen canadien ayant le moindre examen cette proposition et le moindre souci du bien-être des représentants à la Chambre des communes et du pays qui ait proféré une seule parole à l'encontre d'un tel régime.

C'est une déclaration que je suis tout disposé à faire mienne. Je pense que tout Canadien équitable ferait de même aujourd'hui. C'est pourquoi, comme ministre chargé de faire adopter le bill à l'étude, je n'hésite nullement à dire au nom de mes collègues et du gouvernement que nous devrions l'adopter cette fois-ci.